

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-11854/22/BM

■ **Attribution d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation du colloque "European Bioenergetics Conference 2022" - Approbation d'une convention**
24315

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole soutient les événements organisés par la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) visant à renforcer la visibilité et le rayonnement international de la recherche, en consolidant les secteurs d'excellence du territoire et en favorisant les échanges entre le monde scientifique et le monde industriel local.

"EBEC, European Bioenergetics Conference 2022" est l'événement le plus grand et le plus prestigieux en Europe, dans le domaine de la bioénergétique. Il se déroule tous les deux ans dans un pays européen différent et rassemble pendant 6 jours environ 450 participants et ce depuis 40 ans.

Les laboratoires BIP (Bioénergétique Ingénierie des Protéines) et LCB (Laboratoire de Chimie Bactérienne) sont en charge de l'organisation de la 21^{ème} édition qui débutera le 20 août pour se clôturer le 25 août 2022, sur le site dit « Schuman » commun aux facultés de droit et de lettres d'Aix-en-Provence. Plus d'une centaine de conférences orales seront données durant ces journées, au cours desquelles différentes thématiques seront présentées (dynamique et physiologie mitochondriale, maladies mitochondriales, photosynthèse, évolution, métabolisme procaryote, bases moléculaires de la conversion de l'énergie et biogénèse des complexes respiratoires).

La conférence permet de rassembler des scientifiques du monde entier : plus de 70 chercheurs et enseignants-chercheurs invités en provenance de 17 pays différents (USA, Canada, Allemagne, Italie, Portugal, Mexique, Chili, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Japon, Finlande, Norvège, Espagne, Danemark, Suède, Autriche, France).

Cet évènement contribue par sa notoriété à la diffusion des découvertes les plus récentes dans ce domaine et permet d'assurer la formation des nouvelles générations tout en améliorant l'attractivité des laboratoires de la Métropole auprès de chercheurs et étudiants d'Aix Marseille Université, à l'échelle nationale et internationale. Il participe aussi au transfert des connaissances dans le domaine des bioénergies, biotechnologies et de la santé vers les entreprises locales. L'activité de recherche donne lieu à des collaborations avec diverses entreprises locales notamment la startup BioPoolTech sur le Technopôle de l'Arbois, à Aix en Provence et Germe à Marseille.

Le contexte général de ces collaborations ou partenariats s'inscrit tout particulièrement dans les filières de la transition énergétique et de l'eco technologie, avec des thèmes en lien avec l'hydrogène, le métabolisme de composés toxiques ou le CO2. Plusieurs des projets de recherche sont labellisés par le pôle de compétitivité CapEnergies et ont pu conduire au dépôt de brevet. A titre d'exemple, l'un des projets porte sur la valorisation du CO2 par des biocatalyseurs microbiens. L'originalité et la portée des travaux réalisés a permis le dépôt d'un brevet européen et l'obtention d'un soutien financier dans le cadre d'un projet de pré-maturation avec la SATT Sud-Est.

Cette conférence sera également l'occasion d'être une vitrine des acteurs industriels de la Métropole sous la forme de stands et de discussions ouvertes avec les participants.

Un accent tout particulier est mis sur l'aspect développement durable de l'évènement tant dans les supports, la plupart numériques sinon recyclables, que dans les choix faits sur les aspects logistiques.

Le plan de financement de cet évènement se présente de la façon suivante :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 -	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) N° - Guichet Unique 00001193	« EBEC, European Bioenergetics Conference 2022 »	20 au 25/08/2022	N-1 : annulé	7 500 €	200 630 € Co financeurs : Région : 16 500 €, Département : 2 000 € Ville de Marseille : 2 000 €, Fonds publics : 13 000€ Autres financements : 159 630 €	7 500 € Soit 3,74 % du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé d'attribuer à cette action une subvention d'un montant de 7 500 €, sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement, Chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du colloque EBEC 2022 porté par la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en matière de promotion internationale de la culture scientifique et de la valorisation des travaux de recherche en lien avec les entreprises du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Délégation Provence Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour l'organisation du colloque « EBEC 2022 » d'un montant total de 7 500 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectif conclue avec la Délégation Provence-Corse du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement, Chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 23.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE